



**Présents** : Hervé de la Forest, Yves Lesvier, Laëtitia Delahaye, Frédéric Texier, Isabelle Douinot, Marcel Maudet, Jean Colombel, Monique Gâtel, Roger Leclerc, Sylvie Genaitay, Valérie Guinard Laurent Hardy, Marcel Piel. **Représenté** : Mickaël Le Bouquin par Laurent Hardy. **Excusés** : Marie-Annette Lorret, Alexandra Robin, Caroline Graffe, Fabrice Bizette.

**Secrétaire de séance** : Marcel PIEL.

---

---

### **1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2018**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal si le compte-rendu de la réunion du 25 janvier, dont un exemplaire leur a été adressé, donne lieu à des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

---

---

### **2. Travaux d'aménagement du restaurant**

Monsieur le Maire fait savoir qu'avant de remettre en location ce restaurant, il est nécessaire de réaliser des travaux au niveau de la cuisine et de mise aux normes PMR des toilettes. Des devis ont été reçus :

- Eurl COCONNIER MENUISERIE pour la somme de 14 068 € HT pour les travaux de menuiserie et de placoplâtre,
- Entreprise COLLIAUX pour la somme de 2 797,60 € HT pour les travaux de sanitaires et de plomberie,
- Système 2G pour la somme de 494,29 € HT pour les travaux d'électricité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux d'amélioration et accepte les devis présentés.

---

---

### **3. Location du restaurant**

Le bail commercial conclu en avril 2016 entre la commune et l'EURL STYG, a été résilié le 18 décembre 2017. Une fois les travaux terminés, il est prévu de remettre en location le restaurant situé 2 rue de Rennes, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

LOUER la partie commerce et la licence à Monsieur Max GELIE, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018, pour une durée de 9 ans,

FIXER le loyer mensuel à 420 € HT,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bail commercial et tous les documents liés à cette affaire.

---

---

### **4. Aménagement devant la mairie**

L'espace devant la mairie avec ses allées n'est plus très esthétique, un aménagement serait nécessaire pour l'améliorer. Le conseil décide de prendre contact avec le bureau d'études ATEC pour étudier les possibilités d'aménagement et prévoir par la même occasion la mise en accessibilité.

---

---

### **5. Dénomination et location du 18 rue de Dinan**

Les travaux d'aménagement devraient être terminés fin mars. Deux cabinets destinés aux professionnels de santé seront donc disponibles au 1<sup>er</sup> avril. Le montant de la location pourrait être basé sur la somme d'environ 20 € le m<sup>2</sup>, auquel, il sera ajouté les charges fixes (chauffage, électricité, eau, ordures ménagères).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

FIXER le montant de chaque loyer à 300 € par mois,

FIXER le montant des charges fixes à 50 € par professionnel,  
 AUTORISER Monsieur le Maire à signer un bail professionnel pour une durée de 6 ans, avec  
 les professionnels de santé,  
 DE CREER l'adresse 18 bis rue de Dinan.

## 6. Comptes administratifs de 2017

Désignation d'un président : Le conseil municipal désigne Monsieur Lesvier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs de 2017, comme suit :

Budget communal –

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	1 399 373.88 €	461 146.68 €
REALISATIONS RECETTES	2 333 181.86 €	783 081.08 €
RESULTATS 2017	933 807.98 €	321 934.40 €
RESULTATS REPORTES 2016	- €	502 702.86 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>933 807.98 €</b>	<b>- 180 768.46 €</b>

Budget Assainissement -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	141 102.83 €	63 711.84 €
REALISATIONS RECETTES	130 655.37 €	77 950.58 €
RESULTATS 2017	- 10 447.46 €	14 238.74 €
RESULTATS REPORTES 2016	100 619.39 €	76 765.47 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>90 171.93 €</b>	<b>91 004.21 €</b>

Budget commerces –

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	20 795.72 €	148 965.16 €
REALISATIONS RECETTES	16 020.13 €	11 005.89 €
RESULTATS 2017	- 4 775.59 €	137 959.27 €
RESULTATS REPORTES 2016		17 413.06 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>- 4 775.59 €</b>	<b>- 155 372.33 €</b>

Budget lotissement La Lande Caresmel –

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	640 642.81 €	29 603.03 €
REALISATIONS RECETTES	402 749.59 €	47 321.62 €
RESULTATS 2017	- 237 893.22 €	17 718.59 €
RESULTATS REPORTES 2016	282 290.82 €	47 321.62 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>44 397.60 €</b>	<b>- 29 603.03 €</b>

Budget lotissement Le Pré du Bourg -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	80 000.00 €	74 715.72 €
REALISATIONS RECETTES	161 935.72 €	80 000.00 €
RESULTATS 2017	81 935.72 €	5 284.28 €
RESULTATS REPORTES 2016	6 675.35 €	80 000.00 €
<b>RESULTATS DE CLOTURE</b>	<b>88 611.07 €</b>	<b>- 74 715.72 €</b>

Budget lotissement Le Placis Plisson -

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
REALISATIONS DEPENSES	369 595.42 €	369 595.08 €
REALISATIONS RECETTES	369 595.08 €	- €
<b>RESULTATS 2017</b>	<b>- 0.34 €</b>	<b>- 369 595.08 €</b>

## 7. Comptes de gestion de 2017

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion établis par Monsieur ERUSSARD, trésorier, qui sont en concordance avec les comptes administratifs.

## **8. Affectation des résultats de fonctionnement de 2017**

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de fonctionnement 2017 des différents budgets de la façon suivante :

- Résultat de fonctionnement 2017 du budget principal au compte 1068 pour les besoins de financement de la section d'investissement pour 733 807,98 € et de reporter au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » la somme de 200 000 €,
- Résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe de l'assainissement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 90 171,93 €,
- Résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe des commerces au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour - 4 775,59 €,
- Résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe du Lotissement la Lande Caresmel au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 44 397,60 €,
- Résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe du Lotissement le Pré du Bourg au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 88 611,07 €.
- Résultat de fonctionnement 2017 du budget annexe du Lotissement le Placis Plisson au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour - 0,34 €.

## **9. Création d'une régie « produits divers » et suppression de la régie « photocopies »**

Afin de limiter le coût de la gestion administrative des recettes pesant sur les collectivités territoriales, le seuil de mise en recouvrement est passé de 5 € à 15 €. Donc, l'émission des titres inférieurs à 15 € n'est plus possible, aussi, afin de permettre aux usagers qui fréquentent très peu les services périscolaires ou autres, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

CREER une régie « Produits divers »,

SUPPRIMER la régie « photocopies »,

CONFIER à Monsieur le Maire le soin d'en préciser les modalités de fonctionnement.

## **10. Complexe sportif : approbation de l'Avant-Projet Définitif et demande de subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local**

L'architecte a transmis les documents de l'avant-projet définitif. L'estimation prévisionnelle des travaux à ce stade est de 2 176 800 € HT. Dans le cadre de la demande de DETR, il est préférable de revoir le plan de financement et de profiter de la présente délibération pour solliciter la DSIL. L'estimation du coût de l'opération est de 2 313 634 € HT. Le plan de financement proposé pour cette opération :

Organisme	montant
ETAT - DETR	80 000.00 €
ETAT - DSIL	80 000.00 €
MINISTERE DE L'INTERIEUR	20 000.00 €
DEPARTEMENT - CONTRAT DE TERRITOIRE	498 000.00 €
CNDS	200 000.00 €
AUTOFINANCEMENT	156 800.00 €
EMPRUNT	1 278 834.00 €
TOTAL	2 313 634.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

DE VALIDER l'avant-projet définitif de la construction du complexe sportif,

D'ARRETER les nouvelles modalités de financement telles qu'elles sont présentées ci-dessus,

DE SOLLICITER une subvention dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

## **11. Compte rendu des décisions prises par le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **Renonciation au droit de préemption urbain**

- Pour la propriété bâtie située 15 rue de Dinan, (1 appartement), cadastrée AB 34 et appartenant à Monsieur CHAPIN Géric.
- Pour la propriété bâtie située 15 rue de Dinan (1 appartement), cadastrée AB 34 et appartenant à Madame DUVAL Colette.

### **Devis acceptés depuis la dernière réunion de conseil :**

- SARL C-PRES d'un montant de 313,20 € TTC pour la distribution du bulletin
- EXIG d'un montant de 96,18 € TTC pour l'accès Internet dans toutes les salles de l'accueil de loisirs,
- Extincteurs Nantais d'un montant de 1 087,68 € TTC pour la vérification du matériel incendie,
- Extincteurs Nantais d'un montant de 637,06 € TTC pour le remplacement d'extincteurs,
- SARL DEFFAINS TP d'un montant de 600 € TTC pour l'arrachage des souches et arbres sur le dernier lot à vendre dans le lotissement La Lande Caresmel,
- BUNEL Didier, géomètre, d'un montant de 870 € HT, pour une nouvelle division de terrain pour le complexe sportif,
- ENEDIS pour un montant de 1 294,85 € TTC pour un raccordement électrique supplémentaire aux vestiaires,
- ENEDIS pour un montant de 5 542,40 € HT pour le déplacement basse tension pour le lotissement Le Placis Plisson.

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

---

---

### 12. **Divers :**

Terrain de football synthétique : Présentation d'une pré-étude sur la réalisation d'un terrain de sport synthétique.

Installation des compteurs Linky : Pour information : une pétition « refusez l'installation du compteur Linky chez les habitants de notre commune », a été adressée à Monsieur le Maire.

Prochaine réunion de conseil : le jeudi 29 mars à 20 h 15